

Ministre  
des Affaires Étrangères

Helsingfors, le 31 Décembre 1919.

7  
en. 74

Monsieur le Ministre,

Le Diète Finlandaise, en proclamant, le 6 Décembre 1917, la Finlande Etat souverain et indépendant, se basait en premier lieu sur les déclarations officielles faites par les Gouvernements Alliés concernant leurs buts de guerre, ainsi que sur le fait qu'il n'y avait plus aucun gouvernement régulier en Russie.

Le peuple de Finlande avait, au début de la guerre, salué avec le plus grande joie la déclaration solennelle des Puissances de l'Entente qu'elles combattaient pour la cause de la démocratie et pour le droit des petites nationalités de disposer d'elles-mêmes.

Ayant pendant les quinze années précédentes

Son Excellence

Monsieur

le Ministre de Tchéco-Slovaquie

à Paris.

Ministerstvo zahraničních věcí  
republiky československé.

Příloha k čís. 6680/19

tes, souffert profondément sous la politique destructive  
d'oppression générale et de russification, le peuple  
finlandais était unanime dans sa décision de demander,  
aussitôt que la guerre serait finie, aux Grandes Puissan-  
ces de reconnaître la Finlande comme un Etat souverain. Le  
passé historique de ce peuple justifiait absolument sa con-  
viction que ce serait le seul moyen de le sauver de la  
démoralisation et de sauvegarder sa civilisation nationa-  
le. Le progrès déjà réalisé par la Finlande comme Etat  
autonome avait en effet atteint un degré permettant à ce  
pays d'aspirer à l'indépendance politique complète. Ses fron-  
tières vers l'Est avaient été fixées en 1617, celles vers  
l'Ouest en 1809. En cette dernière année uni à la Russie  
le Grand-Duché de Finlande était devenu un Etat autonome  
jouissant dans tous les domaines, sauf dans celui des af-  
faires extérieures, de toutes les prérogatives d'un Etat.  
La Finlande avait son propre territoire, son propre gou-  
vernement, sa propre législation, ses finances, sa douane,  
sa monnaie etc. et constituait ainsi la seule partie de  
l'Empire Russe, qui n'était pas soumise au gouvernement rus-  
se. Seule parmi les nationalités des confins de la Fin-  
lande présente, en conséquence, au moment de l'écroulement de  
l'Empire Russe, tous les Finlandais aspiraient à un nouvel

Finlandia  
Puhelin n:o 11111

ch. 79

Etat indépendant. En outre, les deux nationalités, finnois et suédois, qui habitent la Finlande, constituent une seule nation bien distincte du peuple russe, parlent ses propres langues nationales, le finnois et le suédois, professent la religion protestante et ayant sa propre civilisation nationale.

La révolution russe de Mars 1917 rétablit les droits et privilèges du peuple finlandais, qui depuis 1899 avaient été exposés à des violations très graves. Or, le seul rétablissement de l'ancien ordre légal ne pouvait plus satisfaire les Finlandais aspirant à la liberté complète. Ce furent le chute du gouvernement de Kerensky et son remplacement par le régime bolcheviste qui tout d'un coup forcèrent la Finlande de prendre des mesures destinées à rompre définitivement ses relations avec l'ancien Empire de Russie sans attendre la réunion de la conférence de la paix. La Diète de Finlande proclama le 6 Décembre 1917 l'indépendance du pays. Depuis le nouveau statut international de la Finlande a été reconnu par l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, l'Empire Britannique, la Bulgarie, la Chine, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Suède, la

Suisse et la Turquie. Le Gouvernement Finlandais, désirent obtenir le droit d'entrer en relations amicales avec la Tchéco-Slovaquie, et j'ai l'honneur de demander respectueusement au Gouvernement de la République de vouloir bien, en considération des faits ci-dessus cités, reconnaître en droit l'indépendance de la République Finlandaise et entrer en relations amicales avec elle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

*R. Ryssä*